

CONDITIONS FINANCIERES COLLEGE ET LYCEE 2026-2027

Nouveaux élèves à Briacé

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations concernant les frais de scolarité. La facturation annuelle vous sera communiquée pour information à la fin du mois de septembre. Le règlement s'effectue ensuite en 10 prélèvements mensuels, d'octobre à juillet.

Frais d'inscription

- 75 € : à verser lors du rendez-vous d'inscription avec la direction (encaissés en juillet).
- 150 € : à verser au moment de la signature du contrat d'inscription.

Frais de scolarité annuels <i>Montants arrondis</i>		Externe	1/2 Pension 5 jours	Pension Complète 5 jours	Environnement numérique <i>(licences, infrastructure et iPad)</i>
4ème et 3ème Professionnelle		930 €	1910 €	3390 €	190 €
CAP Jardinier Paysagiste		1030 €	1960 €	3490 €	
BAC PRO	Aménagements Paysagers	1060 €	1960 €	3450 €	
	CGEA				
	GMNF				
	Horticulture				
	SAPAT				
	Vigne et vin				
2de prépa Générale / 2de Générale Bac Général / Bac STAV		950 €	1970 €	3580 €	
Equipements Professionnels : pour les filières CAP et Bac Professionnel (Uniquement la 1 ^{ère} année de formation)					70 €

OPTIONS FACULTATIVES 2026-2027

				Tarifs annuels
OPTIONS	Hippologie-Equitation			570 €
	Rugby / Badminton / Raid nature / Escalade			210 €
	Art floral			510 €
SECTIONS	Section sportive escalade			330 €
	CAP Fleuriste			960 €
	Section européenne : DNL Histoire-Géographie + préparation à la certification Cambridge Concerne les classes de 1 ^{ère} et Terminale Générale & STAV			211 € * * correspond au coût de l'inscription à l'examen du Cambridge 2026

Informations sur les frais scolaires

1. Frais de scolarité : ce qu'ils comprennent

Les frais de scolarité regroupent plusieurs dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

a) Frais de fonctionnement

Ils servent à financer :

- L'animation et la surveillance (permanences, études, contrôles surveillés, foyer, activités du mercredi après-midi...).
- La mise à disposition de certains équipements (ex. : instruments en salle SEMA, foyers, labos...).
- Les salaires du personnel, les impôts et la gestion administrative.
- L'entretien et la rénovation des bâtiments et du matériel scolaire.
- Les cotisations aux fédérations départementales et nationales.

b) Frais d'infrastructures

Ils participent au financement de :

- L'agrandissement ou la rénovation de l'établissement.
- L'achat de matériel pédagogique pour les filières professionnelles.

c) Restauration (pension ou demi-pension)

Les frais de restauration comprennent :

- Les repas, calculés sur la base de 5 repas par semaine.
- Les périodes de stage sont déjà déduites du montant annuel.

d) Frais annexes

Ces frais couvrent :

- Environnement numérique (*licences, infrastructure et iPad*).
- Les photocopies.
- Les livres scolaires (hors demandes particulières des enseignants).
- Le transport pour les sorties pédagogiques.
- L'assurance scolaire et l'assurance professionnelle pour les stages.
- La visite médicale obligatoire pour les élèves des filières professionnelles et technologiques.

e) Voyages et sorties scolaires

- Les voyages de classe sont inclus dans les frais de scolarité : aucun supplément n'est demandé aux familles.

2. Les réductions

- Pour les familles ayant deux enfants scolarisés dans le lycée une réduction annuelle est appliquée : 150 euros pour un externe, 200 euros pour un demi-pensionnaire, 300 euros pour un interne.

3. Les aides financières (bourses et soutiens)

a) Bourses nationales

- **Bourses de l'Enseignement Secondaire Agricole**
Attribuées selon les revenus et la situation familiale.
Demande à déposer avant le 1^{er} septembre auprès de l'établissement.
Pour information : Bourses Annuelles 2025-2026 : De 495 € à 1053 € (hors prime ; pour information prime internat = 327€ à 672€ selon l'échelon).
- **Bourse au Mérite**
Pour les élèves boursiers ayant obtenu mention Bien ou Très bien au Brevet.
Merci de fournir une copie des résultats.
- **Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**
Aide pour les enfants de 6 à 18 ans, sous condition de ressources.
Le montant peut aller jusqu'à 462,33 € par enfant.
Plus d'informations : consulter le site officiel du gouvernement.

b) Aides internes et locales

- **Fonds de solidarité Briacéen**
Aide spécifique pour les familles en difficulté (matériel, fournitures, internat, transport...).
Une demande doit être faite en début d'année. Le dossier est ensuite étudié par une commission.
- **Aide au transport scolaire**
Possibilité d'aide du Conseil départemental pour les élèves internes.